

Burundi: Un ancien magistrat dénonce une main invisible qui embrigade la justice

@rib News, 04/09/2011 â€“ Source XinhuaLe maintien en prison de l' avocat du barreau burundais Me FranÃ§ois Nyamoya en violation de la volontÃ© du juge qui l'avait acquittÃ© fait dÃ©border le vase chez LÃ©on Manwangari qui, dÃ©s l'avÃ©nement de l'indÃ©pendance en 1962, travaillait dÃ©jÃ au Parquet gÃ©nÃ©ral de Bujumbura. Il demande aux magistrats de se ressaisir et d'Ãªtre impartiaux. Â«Â De plus en plus, je vois que la justice est embrigadÃ©e par une main invisible qui l'oblige Ã faire ce qu'il ne fallait pas faire. Je fÃ©licite le juge qui avait pris la dÃ©cision de libÃ©rer lâ€™avocat FranÃ§ois Nyamoya qui est emprisonnÃ© pour une infraction qui n'existe plus.

Alors, je prierais sincÃ©rement les agents de la justice et tous ceux qui sont dans la justice d'Ãªtre rÃ©ellement des hommes intÃ©gres pour faire sortir notre patrie de ce bourbier judiciaire dans lequel le Burundi s'enfonce de jour en jourÂ Â», a confiÃ© samedi LÃ©on Manwangari qui, au lendemain de l' indÃ©pendance Ã©tait affectÃ© Ã ce qu'on appelait Ã l'Ã©poque les tribunaux de police. Il regrette que depuis cette Ã©poque jusqu' aujourd'hui, il y ait eu trÃ©s peu de juges qui ont Ã©tÃ© rÃ©ellement impartiaux et qui ont rendu la justice telle qu'elle devrait Ãªtre rendue. Me FranÃ§ois Nyamoya est incarcÃ©rÃ© Ã la prison centrale de Mpimba depuis le 28 juillet 2011, accusÃ© de subornation de tÃ©moins dans une affaire d'assassinat de l'ex-reprÃ©sentant de lâ€™OMS au Burundi, le Dr Kassim Manlan en 2001, un dÃ©lit qui n'existe plus selon ses avocats car punissable de trois Ã cinq ans. Lors de sa premiÃ©re comparution le 19 aoÃ»t dernier devant le tribunal de grande instance en mairie de Bujumbura siÃ©geant en chambre de conseil, le juge que LÃ©on Manwangari fÃ©licite avait ordonnÃ© sa libÃ©ration, mais le procureur n'a pas signÃ© le mandat de son Ã©largissement prÃ©fÃ©rant interjeter appel. Ses avocats et les activistes des droits de l'homme ont condamnÃ© cette attitude car, disent-ils, Â« le procureur devrait le mettre dans la position oÃ¹ l'a mis le juge Â», c'est-Ã -dire le libÃ©rer et interjeter appel aprÃ©s. Le 31 aoÃ»t dernier, il a comparu Ã la Cour d'appel en mairie de Bujumbura siÃ©geant en chambre de conseil et le juge l'a maintenu en prison. D'aucuns ont commencÃ© Ã dire que son emprisonnement aurait des mobiles plutÃ´t politiques d'autant plus qu'il est le porte-parole du parti MSD, membre de l'ADC-Ikibiri qui demande aujourd'hui les nÃ©gociations avec le pouvoir de Bujumbura pour mettre fin aux maux qui gangrÃ©nent le pays dont les tueries, le pillages des deniers publics et d'autres violations des droits de l'homme.